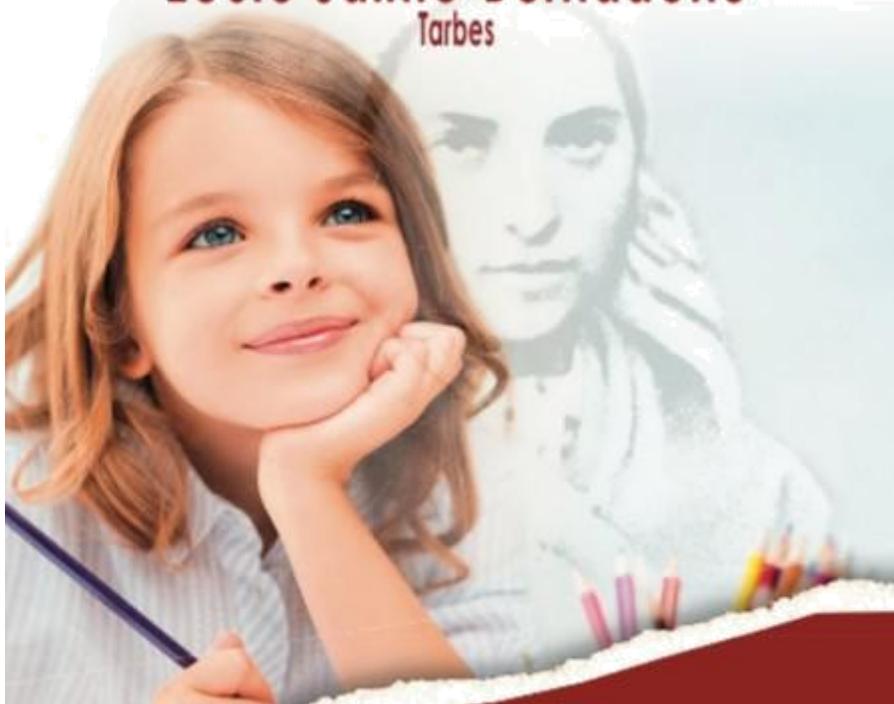


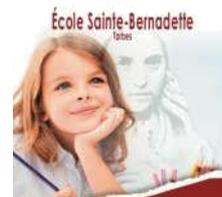
École Sainte-Bernadette

Tarbes



Dossier d'inscription 2020-2021

La Famille :



Madame, Monsieur,

Vous sollicitez l'école Sainte Bernadette pour y inscrire un ou plusieurs de vos enfants et nous vous remercions de votre confiance.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint :

- Le projet éducatif
- Le règlement intérieur
- Le dossier d'inscription

Nous vous prions de lire attentivement le projet éducatif ainsi que le règlement intérieur, de préparer les éléments nécessaires à l'inscription de vos enfants et de prendre rendez-vous avec nous pour l'entretien pédagogique.

Pour toute demande d'inscription dans notre école, veuillez nous retourner le dossier complet à l'adresse suivante :

Ecole Sainte Bernadette, 15 rue Pierre Loti - 65000 TARBES

Dans la joie de vous rencontrer,

La direction



LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Pour la préinscription / l'inscription définitive

1 exemplaire par famille :

- Projet éducatif signé et paraphé par les deux parents
- Règlement intérieur signé et paraphé par les deux parents
- Fiche familiale de renseignement
- Fiche familiale d'autorisation*
- Photocopie du livret de famille en entier
- La fiche bénévolat remplie
- Adhésion de 35 € à l'ABCDE*
- Le règlement des frais de scolarité de septembre à juin par chèques*

1 exemplaire par enfant :

- Fiche individuelle d'inscription avec une photo d'identité
- Frais de dossier : 30 €
- Certificat de radiation*
- Dossier scolaire et bilans spécifiques
- Fiche sanitaire de liaison
- Certificat d'aptitude à l'éducation physique et sportive*
- Photocopies du carnet de santé avec état des vaccinations obligatoires
- Photocopie de l'attestation d'assuré social du représentant légal
- Bilan ophtalmologiste (*)*
- Bilan O.R.L. (*)*
- Pour les parents divorcés ou séparés, copie du jugement (droit de garde, autorité parentale)
- Pour les étrangers , autorisation de séjour de l'enfant ou des parents

(*) Non obligatoire mais fortement conseillé pour le bien de votre enfant. N'hésitez pas à l'apporter en cours d'année.

Pour les adultes bénévoles

susceptibles d'intervenir auprès des enfants (pause méridienne incluse) :

- Extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3)
- Charte des bénévoles signées (Les 2 parents peuvent signer sur un même exemplaire)
- Diplômes pour les bénévoles intervenant en dehors de la pause méridienne*

Remarque : Tous les règlements se font par chèque à l'ordre de l'ABCDE.

FRAIS DE SCOLARITE



Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant des scolarités s'élève à :

- 1^{er} enfant : 175 € par mois
- 2^e enfant : 155 € par mois
- 3^e enfant : 135 € par mois
- 4^e enfant : 115 € par mois
- 5^e enfant : 95 € par mois



PROJET ÉDUCATIF

QUI SOMMES NOUS ?

Créée à l'initiative d'un groupe de parents, l'École Sainte Bernadette est avant tout une école au service des familles. Elle est gérée par une association à but non lucratif, l'**ABCD'E** (l'**A**ssociation **B**igourdane **C**ulturelle **D**'Education), dont le fonctionnement est déterminé par ses statuts, elle comprend un conseil d'administration et un président.

Le fonctionnement quotidien de l'école est assuré par son directeur, il est l'interlocuteur privilégié des familles, il rend compte au conseil d'administration.

Les parents qui inscrivent leurs enfants à l'École Sainte Bernadette, ainsi que l'ensemble des intervenants, salariés ou bénévoles, doivent impérativement adhérer à l'ensemble du projet éducatif.

QUEL EST NOTRE PROJET ÉDUCATIF ?

L'objectif principal recherché par notre école est l'**épanouissement de chaque enfant** qui lui est confié, en développant chez lui les **qualités morales et spirituelles** qui lui seront utiles tout au long de sa vie en lui conférant une **vraie liberté**.

Pour y parvenir, notre école privilégie les **méthodes pédagogiques classiques** éprouvées par le temps, des méthodes rigoureuses particulièrement favorables au développement de l'intelligence et du caractère.

Pour être pleinement cohérent, le projet comprend aussi une **formation chrétienne**.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE ÉCOLE ?

L'association **ABCD'E** gère les aspects légaux et financiers de l'École. Elle choisit le directeur en fonction de ses aptitudes et compétences. Le directeur propose à l'association le choix des enseignants, les dirige et les évalue. C'est le conseil d'administration de l'association qui procède à leurs embauches.

Interlocuteur privilégié des familles, le directeur a en charge le fonctionnement quotidien de l'école. Il fait le choix des manuels et du rythme scolaire en accord avec le conseil d'administration de l'association. Il veille au respect légal de l'apprentissage du socle commun des connaissances. Il veille aussi à la formation des maîtres, à la qualité de l'enseignement dispensé et à la qualité de la gestion de l'École dans tous les domaines, en s'appuyant sur un système de certification de la qualité.

Le Directeur rend compte de sa gestion au conseil d'administration de l'association qui en vérifie la conformité avec le projet éducatif et sa mise en œuvre.



Notre Projet repose sur 5 piliers fondamentaux :

1. UNE FORMATION INTELLECTUELLE DE QUALITÉ

Les méthodes d'apprentissage mises en œuvre permettent une **acquisition durable des connaissances**. En effet, le maître (ou la maîtresse) cherche à bâtir l'acquisition de nouvelles connaissances sur celles précédemment acquises, qu'il réactive en montrant qu'elles sont utiles, et qu'il enrichit.

L'équipe pédagogique consacre un effort particulier à la conservation des mêmes méthodes d'apprentissage d'une année sur l'autre, afin d'assurer une **progression continue et cohérente**.

L'enseignement est progressif et structuré, ordonné du simple au complexe, du concret à l'abstrait. Il privilégie les méthodes pluri-sensorielles et analytiques, offre des bases scolaires solides en lecture, écriture, orthographe et calcul, favorise l'observation, la mémoire et la réflexion.

2. UNE FORMATION PERSONNALISÉE

Cette personnalisation nécessite de **bien connaître chaque enfant**, ses difficultés, son environnement familial et culturel. Le maître (ou la maîtresse) est le pilier de la formation, il (ou elle) établit une relation de confiance avec chaque élève afin de lui transmettre le savoir.

Grâce à ses petits effectifs, **l'école s'adapte au mieux au rythme de chaque enfant**. Les objectifs à atteindre sont individualisés par une bonne connaissance de l'élève.

L'éducation différenciée garçons - filles peut aussi être utilisée dans certaines disciplines, pour certains apprentissages.

Un suivi individuel, journalier ou hebdomadaire, sera proposé par le maître ou la maîtresse après concertation avec le directeur, aux parents (ou responsables légaux) dont l'enfant présente une difficulté particulière ou passagère.

Les enfants en grande détresse scolaire ou psychologique se verront proposer un soutien extérieur si les solutions mises en place dans le cadre de l'école n'aboutissent pas à des améliorations significatives.

Tout au long de l'année, des bons points ainsi qu'images seront remis aux élèves en fonction de leurs progrès et résultats; une cérémonie en fin d'année les récompensera.

3. UNE FORMATION HUMAINE ET MORALE SOLIDE

L'école Sainte Bernadette éduque au sens de **l'effort** et du **service**, à la **politesse** et à la **prévenance**. Cette éducation est une préoccupation de tous les instants.

C'est dans le primaire que les bonnes habitudes se prennent : dès tout petit, le jeune écolier aura des temps de silence, de calme. Il développera le goût du travail bien fait, apprendra à respecter le travail des autres, mais aussi à jouer, à se détendre, à ranger, à découvrir. L'école Sainte Bernadette veut donner le goût du Vrai, du Bien et du Beau.



4. UNE FORMATION CHRÉTIENNE

Les fondements de l'école Sainte Bernadette sont catholiques, et reposent sur les principes enseignés dans les évangiles.

C'est une dimension incontournable qui assure la parfaite cohérence de l'ensemble du projet éducatif : transmettre le savoir à la lumière de la foi.

En effet, "réussir sa vie" ne se limite pas pour nous à une simple réussite matérielle, mais avant tout à pratiquer les vertus de notre mieux pour rechercher le Salut.

L'école Sainte Bernadette se veut être une école ouverte au monde d'aujourd'hui, ainsi qu'à toutes les familles qui se reconnaissent dans son projet et qui en acceptent les principes et les règlements.

Concrètement, cet idéal chrétien se traduira par la prière quotidienne en classe. Le bénédictin sera récité avant chaque repas. Un oratoire ou « un coin prière » sera installé dans l'école ou dans les classes.

Ainsi, les enseignants pourront porter les enfants dans leur prière, et les enfants prieront pour leurs enseignants et leur école. Le chant et la louange de Dieu aideront les enfants à vivre leur foi.

Les élèves recevront un ou deux temps (heures ou demi-heures, suivant l'âge) d'instruction religieuse par semaine.

Cette formation s'appuie sur la Sainte Bible, le Catéchisme de l'Église Catholique et le parcours reconnu « Les Trois Blancheurs » (approuvé à usage catéchétique en 2014). La vie de l'école est rythmée par le calendrier liturgique. Les fêtes liturgiques y sont préparées.

5. UNE ÉCOLE AU SERVICE DES FAMILLES

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. En adhérant au projet éducatif de notre école, ils s'engagent ainsi à approfondir leur rôle de parent dans une relation de confiance avec les enseignants et la direction pédagogique.

Les parents auront le souci de cultiver un vrai dialogue avec leurs enfants concernant leur scolarité et leur vie à l'école. En effet, les enfants ont un grand besoin de cohérence.

Différents temps de rencontres parents / enseignants seront proposés au cours de l'année, un certain nombre d'outils pédagogiques seront mis à leur disposition.

Au fur et à mesure de la scolarité, les parents pourront, si nécessaire, être amenés à revoir leur organisation familiale afin de l'adapter aux besoins de(s) l'enfant(s) (sommeil, repas, télévision, Internet, jeux vidéo, devoirs scolaires, ...).

Le maître ou la maîtresse est en droit de signaler aux parents des difficultés éventuelles. Le directeur alertera les parents en cas de difficulté significative, pour rechercher ensemble la meilleure solution.

A mesure de leurs compétences, les parents seront invités à s'associer à la vie et au développement de l'école de leurs enfants.

Réalistes sur la difficulté d'atteindre leur propre vision de la perfection éducative, les parents doivent s'engager à œuvrer pour dépasser les difficultés éventuelles, notamment les divergences de point de vue, dans une démarche constructive, avec le souci premier du Bien Commun, gage de l'unité et de la pérennité du projet.

En effet, qu'il s'agisse de formation intellectuelle, d'éducation morale ou d'enseignement religieux, l'école Sainte Bernadette souhaite rechercher l'équilibre, dans un sens comme dans l'autre : « *Autant que, pas plus que* », disait saint Ignace de Loyola.

**« Développer des têtes bien faites et des cœurs bons dans des corps sains »
Puisse l'école Sainte Bernadette y contribuer, avec l'aide de Dieu !**

Sous le patronage de Sainte Bernadette

L'École est placée sous la protection de la sainte de Lourdes.

Née dans une famille où la pauvreté l'empêchait de recevoir une instruction, elle est pourtant choisie par la Sainte Vierge Marie pour être sa confidente et sa messagère, et appelée à une haute vocation.

Avec un esprit de sacrifice, de simplicité et d'obéissance, elle répondra à l'appel du Ciel, témoignera des demandes de la Dame, et choisira de grandir en sagesse et en science devant Dieu et devant les hommes. Enfant de la Bigorre, elle reste proche des enfants habitant aujourd'hui le terroir local.

Comme elle, chaque enfant est ainsi invité à partir de là où il est, afin de grandir et de donner le meilleur de lui-même, dans toutes les dimensions sa vie intellectuelle, morale et chrétienne, pour devenir à sa suite un Saint.

A Tarbes le :

Signatures des deux parents :

Signature de l'élève :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur est au service du projet éducatif de l'école Sainte Bernadette. Il permet de bien vivre ensemble en respectant chacun. Tous - enseignants et éducateurs, salariés ou bénévoles, parents et élèves - doivent se sentir responsables et solidaires de la bonne marche de l'établissement afin que l'ambiance y soit agréable et que chacun puisse s'y épanouir.

Chaque famille reçoit ce règlement et s'engage à le respecter en le lisant attentivement et en le signant avec son enfant. Chaque élève possède un abrégé du règlement intérieur dans son cahier de liaison ou son agenda.

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour inscrire un enfant à l'école Sainte Bernadette, il est nécessaire de procéder de la manière suivante :

- ✓ Remettre le dossier de candidature au complet
- ✓ Participer à une entrevue avec la Directrice et un membre du Conseil d'Administration
- ✓ Pour le ou les enfant(s), participer à une journée d'évaluation d'entrée
- ✓ Confirmation de l'inscription définitive par un complément de dossier
- ✓ Validation et confirmation définitive en Conseil d'Administration.

Pour les demandes de réinscription à l'école, il existe une procédure simplifiée :

- ✓ Remplir le dossier de réinscription.

Dans tous les cas, l'inscription ne sera définitive qu'à la réception complète des pièces demandées dans le dossier d'inscription. En particulier en ce qui concerne les frais de dossier ainsi que le règlement anticipé des frais de scolarités du mois de septembre.

2. PONCTUALITÉ – ENTRÉES ET SORTIES DES LOCAUX – RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

a) Horaires des cours :

Les élèves ont classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

b) Entrées

Les élèves sont accueillis dans la cour le matin à partir de 8h50 et l'après-midi à partir de 13h20. Le portail sera fermé à 9h et 13h30 précises.



Les parents ne sont pas autorisés à entrer avec leur enfant dans les locaux.

Tout élève en retard doit justifier son admission en classe par un mot des parents contresigné de la directrice avant d'intégrer la classe. Son admission ne sera possible que lors des temps de récréation et juste après la prière.

c) Sorties

En fin de matinée et d'après-midi les parents attendent à l'extérieur de l'école. Les enseignantes accompagnent leurs élèves jusqu'au portail où leurs parents les attendront.

d) Responsabilité de l'établissement

L'élève est sous la responsabilité de l'établissement pendant les heures d'ouverture de l'école.

Un élève ne peut pas quitter l'école pendant les heures scolaires. Toutefois, en cas de force majeure, les parents peuvent venir chercher leur enfant après avoir signé une décharge de responsabilité.

Après 12h10 (pour les enfants déjeunant à la maison) et 16h40, l'élève n'est plus sous la responsabilité de l'école.

Le stationnement dans la rue Pierre Loti ne doit pas gêner la circulation automobile. L'arrêt minute devant le portail de l'école est interdit.

Les abords de l'école ne sont pas un lieu de récréation. Les parents et accompagnants veilleront à la bonne tenue de leurs enfants afin d'assurer la sécurité et de ne pas gêner le voisinage.

e) Oublis

Les enfants étant responsables de leurs affaires, les parents ne doivent en aucun cas les apporter à l'école au cours de la journée. Les élèves ne sont pas autorisés à retourner dans leur classe après les cours pour rechercher des affaires oubliées. Nous vous recommandons de marquer leurs affaires afin de les retrouver plus facilement.

3. ASSIDUITÉ – SANTÉ

a) Absence et retard

Toute absence ou retard doit être justifié.

Les dates des vacances selon le calendrier national (zone C) doivent être respectées. Les élèves ne sont pas autorisés à prendre des congés en dehors de ces dates.

De même, les rendez-vous extérieurs (médicaux ou autres) seront pris en dehors des horaires scolaires. Seules certaines rééducations peuvent empiéter sur le temps scolaire, en accord avec l'enseignant et la directrice.



Les demandes d'absences pour raison exceptionnelle et sérieuse doivent être présentées par écrit à la directrice, au moins 48h à l'avance. Toute absence pour imprévu grave ou maladie et tout retard doivent être signalé au plus tôt au secrétariat de l'école par téléphone (éventuellement message sur répondeur) ou avant l'heure de rentrée. Pour les absences, cette information doit être confirmée au retour de l'élève par un mot écrit à remettre à l'enseignant.

A chaque demi-journée, les enseignants notent sur le registre d'appel les présences et les absences des élèves. Les familles qui n'ont pas prévenu de l'absence ou du retard de leur enfant sont alors immédiatement contactées par l'école. L'école reporte sur les carnets scolaires le nombre d'absences et de retards.

Toute absence pour des raisons médicales devra être obligatoirement justifiée.

b) Maladie contagieuse

Toute maladie contagieuse concernant un enfant scolarisé au sein de l'école, devra impérativement être signalée auprès de la directrice. En fonction de la pathologie et des recommandations officielles, la directrice prononcera ou non l'éviction temporaire de l'enfant concerné. Suivant le cas, un certificat de non contagiosité pourra être demandé avant l'autorisation du retour de l'enfant dans l'école.

c) Médicaments

Il est interdit de venir à l'école avec un médicament dans la poche ou le cartable. Seule la directrice a autorité pour faire distribuer à un enfant des médicaments prescrits par ordonnance médicale et pour cela elle doit en avoir une copie. Tout autre médicament est exclu.

d) Cas particulier

Pour les cas où l'état de santé de l'enfant nécessite des dispositions spécifiques, un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) peut être établi à la demande des parents en concertation avec le médecin traitant.

4. RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

a) Tenue et hygiène

Les élèves portent la blouse de l'école Sainte Bernadette, toujours propre et boutonnée. Celle-ci reste à l'école la semaine et est emportée à la maison à la fin de chaque semaine; elle doit être rapportée propre et en bon état le lundi matin.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour chacun (les vêtements troués ou délavés, les décolletés, les shorts et les jupes courtes sont interdits). Les tenues de sport (vêtements et chaussures) sont portées uniquement le jour des activités sportives. Les élèves restant le midi peuvent se changer avant l'activité.



Les cheveux sont courts pour les garçons, attachés pour les filles, et de couleur naturelle. Les bijoux sont interdits à l'école ainsi que tout maquillage.

Un soin particulier est porté également à la propreté des mains, notamment au retour de la récréation et avant le repas.

b) Silence

L'ordre et le calme sont la règle dans les locaux de l'école.

Il est interdit de courir dans les salles ainsi que d'y faire du bruit.

A la fin des récréations, les élèves se rangent en silence et gardent le silence jusqu'à l'entrée en classe.

c) Politesse – Langage - Comportement

Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie. Il convient d'éviter tout vocabulaire impoli ou grossier et d'utiliser les expressions de courtoisie telles que « Bonjour Madame », « S'il vous plaît, », « Merci, ». Les enfants vouvoient les adultes et l'équipe éducative vouvoie les enfants.

En classe, les élèves lèvent la main pour demander la permission de prendre la parole. Lorsqu'un adulte entre dans une classe, les élèves se lèvent par respect.

Les violences physiques et verbales vis-à-vis des camarades ainsi qu'un comportement volontairement perturbateur pour le groupe sont sanctionnés.

La sanction peut aller d'un simple travail écrit supplémentaire, jusqu'à l'exclusion de l'école temporaire ou définitive.

d) Relations École - Parents

Renforcer la coopération entre l'École et les familles constitue un enjeu majeur pour le bon déroulement de la scolarité des enfants au sein de l'établissement.

En cas de demandes particulières, de réclamations sur le fonctionnement ou l'organisation de l'École, les parents sont invités à nous faire part de leurs questionnements.

Tout comportement contraire aux règles légales au sein de l'école, des propos ou des attitudes, nécessite aussi une vigilance toute particulière de chacun.

A l'inverse, la Direction de l'École ou l'association ABCD'E gestionnaire, peut utiliser tous les moyens utiles afin de communiquer avec les familles.

Un site internet permet de rechercher des informations, de recevoir la newsletter, les lettres aux parents, de nous contacter par mail :

www.ecole-saintebernadette.fr

ecolesaintebernadette.tarbes@gmail.com

directionstebernadette.tarbes@gmail.com



A chaque fois que cela s'avérera nécessaire, le Conseil d'Administration abordera les diverses demandes et informations reçues au cours de ses réunions afin d'apporter les meilleures réponses dans les plus brefs délais.

5. ORDRE – RESPECT DU MATÉRIEL - JEUX

a) Matériel

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à ceux, élèves et éducateurs, qui travaillent quotidiennement dans l'école ainsi qu'aux parents et aux employés qui assurent l'entretien des locaux.

Toutes les affaires personnelles doivent être marquées au nom de l'élève : vêtements, objets personnels et fournitures scolaires. Les élèves veilleront à ne pas laisser traîner leurs affaires et à utiliser le porte-manteau qui leur est attribué.

Les élèves sont priés de prendre le plus grand soin des manuels scolaires qui leur sont prêtés ou loués par l'école. Le cas échéant, les livres dégradés ou perdus seront remplacés sans délai, à la charge de la famille.

Le dernier sorti d'une pièce (classe, W-C, lavabos, etc.) veille à laisser la pièce en ordre et dans le plus grand état de propreté. Les papiers et autres débris sont jetés dans les corbeilles.

Chacun respecte les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs et alarmes) de l'école.

Le cas échéant, les réparations consécutives à des dégradations seraient à la charge des parents des élèves responsables de ces dégradations.

b) Jeux

Les gadgets, cartes, chewing-gums, matériel électronique (lecteurs audio, baladeurs, téléphones portables...) jeux électroniques ou objets ayant un caractère dangereux et objets de valeur (bijoux, argent, calculatrices...) sont interdits à l'école. Le non-respect de cette interdiction entraîne la confiscation de l'objet qui sera rendu aux parents qui en feront la demande.

Les élèves avec l'accord préalable de leur maîtresse ou de la directrice peuvent apporter des jouets classiques (corde à sauter, balle en mousse...). L'élève, en revanche, en est responsable. Les objets trouvés sont rapportés à la directrice.

A la fin de l'année, les objets et vêtements non marqués et non réclamés sont donnés à des œuvres caritatives.

La qualité du cadre de vie est l'affaire de tous : les élèves ainsi que tous les intervenants dans l'école auront à cœur de signaler tout défaut de matériel qu'ils pourraient remarquer ou qu'ils auraient provoqué.



6. DÉJEUNERS

L'école ne dispose pas de service de restauration. Cependant il est possible, pour les élèves qui ne peuvent pas rentrer chez eux, d'apporter un "panier-repas" préparé à la maison et de déjeuner sur place. **L'école n'a pas le droit de réchauffer les repas.**

La participation au « panier-repas » se fait sur inscription préalable (au trimestre ou à l'année). **Les échanges de denrées alimentaires entre élèves sont rigoureusement interdits.** L'école n'est pas responsable de la qualité des repas apportés et sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire.

Par l'acceptation du présent règlement, les parents déchargent l'école, l'ABCD'E, les enseignants, les surveillants de toute responsabilité quant à une éventuelle intoxication alimentaire de leur enfant.

Lors du repas, les exigences de calme, de respect et de politesse sont les mêmes qu'en classe. Il est possible de parler, mais posément et uniquement partir du dessert. Chacun veille à se tenir proprement et correctement, ainsi qu'à se comporter avec politesse vis-à-vis des surveillants. A la fin du repas, les élèves participent à la remise en ordre de la salle. Les manquements répétés à la discipline pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive des « paniers-repas ». Les élèves sont tenus de respecter le règlement affiché dans la cantine et d'obéir aux bénévoles.

7. ENCOURAGEMENTS ET PUNITIONS

C'est en travaillant dans le calme et avec sérieux que les enfants parviendront à s'épanouir en classe. Les enseignants veillent avec beaucoup de soin à souligner les efforts des élèves en les félicitant et les encourageant à bon escient.

Chaque enseignant entretient pour sa classe un système d'encouragement et de récompense qui permet de valoriser non seulement les bons résultats des élèves, mais aussi leurs progrès et même leurs efforts.

En cas de manquement au respect des règles connues de tous, au sein de l'école ou en sorties scolaires, (agitation, désobéissance, insolence, grossièreté, insulte, violence physique ou verbale, manque flagrant d'assiduité au travail, tricherie, etc.), l'école y remédie pour le bien de tous.

La punition sanctionne le manque de travail, les écarts de comportement ou l'indiscipline. Elle est progressive et proportionnée à l'acte qui l'a motivée.

- ➔ Toute punition doit être signée par les deux parents sauf cas particuliers.
- ➔ Les avertissements écrits sont communiqués aux parents par le directeur dans le cahier de liaison de l'élève. Selon le cas, un rendez-vous est proposé aux parents afin de s'entretenir sur les difficultés rencontrées.
- ➔ L'avertissement peut être motivé soit par un manquement grave, soit par une accumulation de manquements plus légers. Il appelle des efforts soutenus pour un changement d'attitude.



→ Les cas graves ou les récidives peuvent conduire, si nécessaire, à une exclusion pour une durée déterminée, de la classe ou de l'école.

En cas de nécessité, l'élève en difficulté est amené à évaluer concrètement la progression de son comportement ou de son travail par un « contrat de bonne conduite » mis en place en concertation entre l'école et ses parents.

8. IMPLICATION DES FAMILLES

L'implication des familles aux côtés de l'école dans la scolarité de leur enfant est une condition essentielle de son succès.

À l'inscription de l'enfant, les parents ou les responsables légaux signent la charte de l'école et s'engagent à coopérer dans ce cadre avec l'enseignant pour le bien de l'enfant.

Ils participent activement à la scolarité de leur enfant en signant, sauf cas particulier, le cahier de liaison de leur enfant selon la périodicité demandée par l'enseignant.

Les cahiers de classe des élèves sont remis chaque vendredi soir aux parents et doivent être rapportés signés le lundi matin. Les notes de contrôle continu et font l'objet de relevés réguliers et de carnets trimestriels avec les appréciations du conseil de classe. Ils doivent être retournés signés par les parents.

Le travail du soir nécessite un suivi régulier des parents. Le cas échéant, et selon leurs possibilités, ils peuvent être sollicités par l'enseignant pour aider plus particulièrement leur enfant en cas de difficulté ponctuelle, ou, exceptionnellement, pour faire appel à des spécialistes extérieurs en cas de difficultés persistantes ne pouvant être résolues par l'école seule.

Afin d'assurer aux élèves un travail sérieux et régulier, une réunion pédagogique est organisée au début de chaque année pour informer les parents des programmes et des méthodes employées dans chaque classe. Les parents sont ensuite invités à prendre rendez-vous avec les enseignants afin d'établir un contact personnalisé bénéfique à l'enfant.

Par ailleurs, dans le but de limiter les coûts de scolarité supportés par les familles, un certain nombre de tâches ou d'activités reposent sur l'aide bénévole des parents, aussi est-il demandé à tous une participation concrète: travaux, organisation d'événements, recherche de financement, ménage, surveillance des enfants sur le temps du midi, ateliers de l'après-midi... dans la mesure de leurs possibilités et de leurs talents. Cet acte de bénévolat fait donc dans son principe partie de l'implication des familles dans le projet d'école.

9. SORTIES PÉDAGOGIQUES

L'école peut proposer des sorties à caractère pédagogique. Les sorties demandant un financement supplémentaire spécifique (sorties longues éventuelles) seront soumises au préalable à l'approbation des parents.



L'école pourra dans tous les cas rechercher des parents bénévoles pour aider les enseignants à encadrer les élèves ; les parents sont vivement encouragés à participer à cet encadrement.

10. NON RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SANCTIONS

Toute personne intervenant au sein de l'établissement, salarié, bénévole, parent, est tenue de respecter et de faire respecter ce règlement intérieur.

Ce respect est indispensable afin de maintenir une ambiance agréable dans l'école, pour la bonne qualité du travail de chacun, pour l'épanouissement des enfants et de leurs enseignants.

Les personnes dont le comportement pourraient nuire à ces bonnes conditions, à un climat de sérénité, s'exposeront à des sanctions :

- avertissement oral ou écrit
- convocation de la personne par la Direction si besoin accompagnée d'un membre du conseil d'administration
- exclusion temporaire ou définitive

La Direction de l'École a tout pouvoir de prononcer une exclusion temporaire après information auprès du conseil d'administration. Une exclusion de l'école concernant un parent entraîne automatiquement une exclusion de la famille.

Toute décision d'exclusion définitive doit être prise en conseil et procéder à une délibération. Le ou les personnes concernée(s) sera (seront) avertie(s) au préalable de la procédure en cours et de ses motifs. Toute personne concernée par une exclusion définitive doit faire l'objet auparavant d'une convocation.

A Tarbes le :

Signatures des deux parents :
(précédées de la mention Lu et approuvé)

Signature de l'élève :

Le Règlement Intérieur pourra être révisé en fonction des besoins en cours d'année, en ce cas, le nouveau règlement modifié sera affiché à l'école. Règlement modifié en date du 14 octobre 2019 => Dans ce cas, nous vous feront parvenir un avenant à nous retourner signer.



FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

Famille :

Adresse (pour les courriers et factures) :

.....

Téléphone fixe : Mail de contact :

PARENTS

	Père	Mère
NOM (si différent)		
Prénom		
E-mail		
Tel portable		
Profession		
Employeur		
Situation familiale		
Nombre d'enfants		

ENFANTS

NOM (si différent) et Prénom	Date de naissance	Classe	Établissement fréquenté

DROITS

Les documents du dossier d'inscription ne font pas l'objet d'un traitement confidentiel.

Certaines des informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique et pourront être communiquées aux autorités légales. Conformément à la loi n°78-178, toute personne justifiant de son identité, peut, en s'adressant à l'école, demander communication et rectification des informations la concernant.

Nous certifions que les informations fournies sont exactes.

Nous approuvons le projet pédagogique, la charte et le règlement intérieur et le règlement financier de l'école Sainte Bernadette dont nous avons pris connaissance et nous nous engageons à les respecter.

A, le

Signatures des parents :



FICHE FAMILIALE D'AUTORISATION

Je soussigné(e)

demeurant à

parent ou tuteur légal de/des enfants:.....

.....

.....

scolarisé(s) à l'école Sainte Bernadette de Tarbes (65):

Autorisation d'utilisation d'image (à remplir par famille)

déclare autoriser l'établissement scolaire à :

- 1) photographier ou filmer mon/mes enfant(s) dans le cadre des activités scolaires
- 2) reproduire et diffuser ces images sur les supports suivants :
papier, cd-rom ou dvd, clé USB et site internet et blog de l'établissement.

Dans le cas d'un site internet, le responsable de l'établissement atteste qu'il a bien effectué une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés; d'autre part vous pourrez faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978).

- 3) faire paraître des photos de mon/mes enfant(s) (en groupe) dans la presse

déclare ne pas autoriser la prise de vue et la diffusion de photos ou vidéos de mon/mes enfant(s)

Acceptation du règlement et de la charte de l'école

déclare avoir lu et approuvé sans réserve le règlement intérieur

déclare avoir lu et approuvé sans réserve la charte de l'école

Autorisations de partage de données

autorise le partage de mes coordonnées aux autres parents de l'école afin de faciliter vos échanges :
Nom – prénom – adresse – tel fix – tel mobil M. – tel mobil Mme (Rayez ce que vous ne voulez pas partager.)

Autorisations particulières

autorise les personnes suivantes à récupérer mon/mes enfant(s) à la sortie de l'école :

NOM Prénom	Tel	Lien avec l'enfant

autorise mon/mes enfant(s) à rentrer seul(s) de l'école (uniquement pour les enfants de CM).

Fait à _____ le _____ Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Date de baptême :	1ère communion :

CLASSE ET APTITUDES

École actuelle	Privée/Publicue/HC	Classe actuelle :	Souhaitée :
Nom :	Adresse :		
Classes redoublées :		Motifs :	
Aptitudes particulières :			
Difficultés particulières :			
Centres d'intérêts:			
Activités extra-scolaires et fréquence :			
Inscription au « panier repas » (<i>apporté par la famille</i>) :	<input type="checkbox"/> lundi	<input type="checkbox"/> mardi	<input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi



FICHE SANITAIRE DE LIAISON (1/2)

L'enfant :

Nom : Prénom : Sexe : M F

Né(e) le : / / Age : Lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : téléphone :

Adresse :

.....

Vaccinations : (joindre les photocopies du carnet de santé)

Vaccins obligatoires	Dates derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie		Hépatite B	
Tétanos		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite		Coqueluche	
Ou DT polio		Autre (préciser)	
Ou Tétracoq			
BCG			

Allergies :

Médicamenteuses : Oui Non Alimentaires : Oui Non

Autres (pollen,) : Oui Non

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si auto médication le signaler) :

.....

.....

.....

L'enfant fait-il l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ? Oui Non

L'enfant est-il soumis à un régime alimentaire spécifique ? Oui Non

Si oui lequel ?



FICHE SANITAIRE DE LIAISON (2/2)

Traitement en cours et précautions particulières :

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments qui correspondent (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, identifiés au nom de l'enfant, accompagnées de la notice).

AUCUN MÉDICAMENT NE POURRA ÊTRE ADMINISTRÉ SANS ORDONNANCE DATÉE ET SIGNÉE DU MÉDECIN

Problème(s) de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, rééducation, etc) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Recommandations utiles des parents : (précisez si votre enfant porte des lunettes, lunettes, prothèses dentaires ou auditives).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital du secteur. La famille est immédiatement prévenue par nos soins.

Je soussigné(e)
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la directrice d'établissement, à donner les premiers soins d'urgence, et à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à le/...../.....

Signature des parents (précédée de la mention lu et approuvé) :



FICHE DE BÉNÉVOLAT

Cette fiche nous permettra de prendre contact, de mieux répondre aux besoins des enfants que nous accueillons, à l'organisation de l'école et à vos souhaits.

A mesure de leurs compétences, les parents et bienfaiteurs sont invités à s'associer à la vie et au développement de l'école de leurs enfants.

NOM :	Prénom :
Profession :	
Tel. Portable :	Mail :

Je soutiens l'école Sainte Bernadette et je propose mon aide et mes compétences en donnant de mon temps de façon : ponctuelle régulière dans les domaines suivants.

Travaux d'aménagement du local (cloison, portes, plomberie, ...) et entretien régulier de l'école : 1 à 2 samedi par trimestre. *Précisez vos disponibilités* :

Bricolage et aménagement des classes (installation du mobilier, patères, tableaux, ...)
Précisez vos disponibilités :

Ménage et entretien des locaux de l'école
Précisez vos disponibilités :

Surveillance de la pause méridienne (repas des enfants et récréation)
Précisez vos disponibilités :

Gestion et animation d'une activité scolaire et/ou soutien scolaire auprès de certains élèves.
Précisez vos compétences et disponibilités :
.....

Participation à l'organisation du marché de Noël de l'école

Participation à l'organisation de la kermesse de l'école

Participation à la pastorale de l'école : catéchisme organisation de pèlerinage

Autre :

Recherche de donateurs et mécènes :
.....
.....



CHARTRE DES BÉNÉVOLES

Le bénévole s'engage à :

- ✓ Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association, accepter les principes de sa Charte et se conformer à ses objectifs.
- ✓ Respecter l'organisation de l'établissement, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- ✓ Assurer de façon efficace sa mission et son activité. Agir avec sérieux, discrétion (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) et régularité,
- ✓ Respecter les horaires et disponibilités choisis conjointement et, en cas d'impossibilité, a prévenir au plus tôt le responsable désigné : au moins 48 heures à l'avance sauf imprévu,
- ✓ Collaborer avec les autres Bénévoles et membres de l'Association, dans un esprit de compréhension mutuelle, veillant à préserver la qualité des relations humaines,
- ✓ Considérer que l'enfant et ses parents sont au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à leur service, avec tous les égards possibles,
- ✓ Veiller à transmettre aux enfants le goût et la pratique du bien vivre ensemble, à travers l'exemple,
- ✓ Suivre régulièrement les actions de formation proposées,
- ✓ Fournir à l'Association toutes les informations qu'elle jugera nécessaires le concernant (extrait de casier judiciaire, justificatifs d'identité et de domicile, éventuellement CV)
- ✓ Travailler dans le respect de la discrétion et du secret professionnel, en tenant compte des règles qui sont en vigueur au sein de l'association, et garantir la confidentialité de ce qu'il/elle aura vu, entendu ou appris à l'occasion de ses activités.

L'Association s'engage à :

- ✓ Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière,
- ✓ Lui donner une information claire sur l'Association, la Charte de l'école et son fonctionnement,
- ✓ Informer le bénévole de ses responsabilités civiles et pénales et l'assurer dans le cadre de sa mission,
- ✓ Garantir la stricte confidentialité des informations personnelles du bénévole,
- ✓ Lui confier une activité qui lui convienne en fonction de ses besoins propres, en regard avec ses compétences, ses motivations et sa disponibilité.
- ✓ Définir ses missions et ses responsabilités, en rédigeant avec lui une fiche de poste si besoin
- ✓ Faire un point régulier sur ses activités et écouter ses suggestions,
- ✓ Assurer le bénévole dans le cadre de son activité à l'intérieur de l'école,

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans la mesure du possible, en respectant un délai raisonnable.

A Tarbes le

Signature (précédées de la mention Lue et approuvée):